

# Avenant au règlement intérieur classique

## Règles liées à la COVID 19

### *Vacances d'été 2021*

#### **Obligation des parents :**

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

#### **Matériel et équipement à apporter :**

- tenue de sport (avec une paire de basket supplémentaire dans son sac)
- sac isotherme pour le déjeuner avec pain de glace si nécessaire
- bouteille d'eau ou gourde (au moins 0.5 litre)
- 2 masques (qui seront utilisés pour les déplacements et les temps « non sportifs »)

#### **Organisation :**

- 2 groupes d'âges seront constitués (les verts et les rouges)
- Le gymnase sera divisé en 2 parties, cf plan ci-après (une partie verte / une partie rouge)
- Chaque enfant aura un espace dans les tribunes qui lui sera alloué pour toute la journée afin de poser ses affaires, se reposer et déjeuner.
- Il n'y aura pas d'activités sportives en intérieur (sauf autorisation gouvernementale)
- Les enfants d'un groupe ne pourront pas utiliser l'espace de l'autre groupe sauf en cas d'activités spécifiques où un même groupe utilisera l'ensemble de la surface de jeu du gymnase (donc hors tribunes).
- Seuls les sanitaires seront communs (1 sanitaire « filles » et 2 sanitaires « garçons »)
- Chaque groupe aura son propre matériel d'activités (ballons, raquettes...). Si besoin de prêt pour l'autre groupe, le matériel sera désinfecté après chaque journée.
- Les enfants d'un **même** groupe ont l'autorisation de pratiquer des activités collectives (mais pas d'activités où les 2 groupes jouent ensemble, sauf si moins de 36 enfants / jour sur la période)
- Utilisation ponctuelle de la cour et salle d'activités de l'école Irma Jouenne mis à disposition par la commune de Saint Benoit.

#### **Accueil du matin :**

Les parents et leurs enfants devront attendre devant le gymnase (un marquage au sol sera affiché). Suite à l'invitation du personnel, l'enfant (seul) pourra rentrer dans l'enceinte.

L'enfant entre dans la structure, se désinfecte les mains (gel Hydro Alcoolique) et rejoint l'espace de son groupe où un animateur l'accueillera.

Les parents pourront indiquer toutes informations ou consignes nécessaires à la personne en charge de l'entrée.

#### **Départ du soir :**

À partir de 17h00, les parents devront se présenter devant le gymnase en respectant le marquage au sol. Indiquer les noms et prénoms de(s) enfants(s) à récupérer au responsable de la structure.

L'enfant est informé par un animateur, récupère ses affaires, se désinfecte les mains (gel Hydro Alcoolique) et peut rejoindre ses parents.

## **Lavages de mains :**

Matin :

*Arrivée : désinfection au gel Hydro alcoolique*

*Fin du temps libre (avant le début des animations) : lavage de main au savon*

*Avant le déjeuner : lavage de main au savon*

Après-midi :

*Avant la reprise des activités de l'après-midi : lavage de main au savon*

*Avant le goûter : lavage de main au savon*

*Départ : désinfection au gel Hydro alcoolique*

## **Nettoyage et désinfection des équipements :**

- Le nettoyage du gymnase sera assuré chaque jour par la municipalité de Saint Benoit (« hors salle du haut »)
- L'équipe d'animation désinfectera les buts, espaliers et les objets utilisés durant la journée
- L'équipe d'animation nettoiera les sols et désinfectera à la fin de chaque journée les parties fréquemment touchées de la « salle du haut ».
- L'équipe d'animation nettoiera les sols et désinfectera après chaque passage d'un groupe les parties fréquemment touchées de la salle d'activités et de la garderie de l'école Irma Jouenne.

## **Restauration :**

Les enfants déjeuneront dans les tribunes à la place qui leur est allouée

## **Suspicion ou cas avéré de COVID 19 :**

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement conduira à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes de l'enfant, une prise de température sera réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher. L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en accueil collectif de mineurs.

L'équipe d'animation mettra tout en œuvre pour respecter et faire respecter les règles sanitaires en vigueur.